



Date de dépôt : 21 mars 2023

Rapport

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
STOP immédiat au centre de renvoi du Grand-Saconnex
(Genève) !**

Rapport de majorité de Sandro Pistis (page 4)

Rapport de minorité de Sylvain Thévoz (page 7)

Pétition (2133-B)

STOP immédiat au centre de renvoi du Grand-Saconnex (Genève) !

Mesdames et
Messieurs les députés,

La construction de ce centre jouxtant la piste de l'aéroport a débuté, mais il n'est jamais trop tard pour renoncer à un projet inutile, inhumain, xénophobe et raciste.

Parce que le système des centres fédéraux :

- génère inévitablement des violences contre les requérant·es d'asile ;
- traite les personnes venues trouver refuge en Suisse comme des criminel·les ;
- pousse les requérant·es d'asile dans la clandestinité ;

et parce que le projet de centre de renvoi du Grand-Saconnex est particulièrement inhumain ;

nous, soussigné·es, demandons au Grand Conseil et au Conseil d'Etat genevois d'interrompre immédiatement la construction du centre fédéral d'asile et de renvoi du Grand-Saconnex.

Pourquoi faut-il agir maintenant ?

Les médias ont récemment révélé les graves violations des droits humains qui ont lieu dans les centres fédéraux d'asile : sanctions arbitraires, obstacles injustifiables à l'accès aux soins médicaux, violences, insultes et comportements racistes de la part des agents de sécurité. Amnesty International évoque, dans son rapport de mai 2021, des actes assimilables à de la torture. Ces violences ne sont pas des actes isolés : on les retrouve dans différents centres fédéraux, les témoignages sont nombreux.

Nécessité de demander une autorisation pour chaque sortie du centre, horaires restrictifs (9h-17h en semaine) rendant impossible une vie sociale à l'extérieur, interdiction de recevoir des visites de ses proches, scolarisation des enfants à l'intérieur même du centre, sanctions à la moindre infraction au règlement, etc. C'est dans ces conditions que l'on prévoit d'« accueillir » celles et ceux dont le seul crime est d'avoir fui les guerres ou la pauvreté.

Près de la moitié des requérant·es que l'on fait vivre dans ces conditions de maltraitance et de semi-détention finissent par sortir du système. Les centres fédéraux déjà existants en Suisse romande sont à moitié vides. Des familles entières sont ainsi poussées dans la clandestinité et donc rendues plus vulnérables encore. Introduire de telles pratiques à Genève reviendrait à se mettre en totale contradiction avec la tradition humanitaire du canton.

Ce centre fédéral, coincé entre une bretelle d'autoroute et le tarmac de l'aéroport, est prévu pour fonctionner comme une véritable usine à renvoi. Concrètement, les requérant·es, qui, rappelons-le, viennent trouver refuge en Suisse, se verront soumis à des nuisances sonores et à une pollution de l'air dont les valeurs limites sont largement dépassées dans cette zone, avant d'être embarqué·es de force dans les avions.

N.B. 594 signatures¹
Coalition Non au centre de renvoi
M^{me} Aude Martenot
93F, avenue d'Aïre
1203 Genève

¹ Pour information, la pétition est en outre munie de 3867 signatures électroniques.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Sandro Pistis

Le lundi 13 février 2023, la commission des pétitions a été à nouveau saisie de la pétition citée supra.

Pour rappel, le vendredi 3 février 2023, notre Grand Conseil avait renvoyé, à une courte majorité, ladite pétition.

Lors de la séance de commission, plusieurs députés se sont exprimés en défaveur de la pétition et pour son classement.

Séance de commission

Un député UDC répète que son groupe n'entend pas se lancer dans de nouvelles auditions. Il ajoute que c'est un malheureux concours de circonstances qui a permis le renvoi de cette pétition et il propose simplement d'en rester là et de passer au vote, soit de voter une nouvelle fois le classement.

Un député S déclare que c'est une majorité qui a renvoyé cette pétition dans la commission et il pense qu'il serait dommage d'en rester là.

Il pense qu'il faut aller au bout des choses et envisager l'audition du SEM, et d'Amnesty International.

Il rappelle en effet les maltraitances qui ont défrayé la chronique et l'ouverture d'une consultation du Conseil fédéral, lequel a rappelé que le SEM avait déjà mis en place des mesures. Il lit alors ces différentes mesures qui vont entrer en vigueur et il indique qu'une proposition est faite pour modifier la LA si. Il déclare que la situation n'est donc pas réglée.

Le président demande au député S de rester sur la pétition qui demande la fermeture de ce centre.

Ce député S répond qu'il y a des problèmes de droits humains, raison pour laquelle cette pétition demande la fermeture de ce centre. Il rappelle également les comportements qui sont critiqués et il pense qu'il est nécessaire d'avoir une idée de la situation pour clore le traitement de cette pétition.

Un député PLR comprend bien ces arguments, mais il rappelle que la pétition demande de fermer ce centre qui peut pourtant être amélioré. Il ajoute que le PLR ne veut pas recommencer avec une nouvelle série d'auditions et suivra la ligne qui a été proposée par le député UDC. Il pense qu'il y a eu un

cafoouflage durant la plénière, mais il déclare que, si la majorité de la commission est en faveur du classement, le débat sera clos.

Un député PDC pense que, si la plénière renvoie un objet traité par la commission des pétitions à ladite commission, c'est qu'elle estime qu'il faut une enquête plus approfondie. Il mentionne, cas échéant, que ce ne serait pas logique.

Une députée Verte déclare partager cette opinion. Elle remarque que classer une pétition signifie un refus d'entrer en matière sur la discussion alors même que la plénière a demandé la réouverture du débat. Elle estime qu'il est nécessaire de compléter les travaux puisque, cas échéant, ce serait un très mauvais signal.

Un député S rappelle que la commission a entendu le pétitionnaire et le magistrat et personne d'autre. Il rappelle également que c'est l'emplacement de ce centre qui est remis en question, sachant que d'autres cantons seraient ravis d'accueillir ce centre.

Un député MCG déclare confirmer le rapport de majorité en indiquant que son groupe votera également le classement.

Une députée PDC constate que la discussion que la plénière souhaitait est en train de se dérouler. Elle ajoute que le cafoouflage s'est passé en plénière et non en commission.

Un député UDC déclare qu'il est excessif de dire que la commission n'a pas effectué son travail, puisqu'elle a procédé à des auditions et à un vote. Il pense qu'il faut maintenant rectifier le tir.

Une députée PLR rappelle que la commission des travaux a traité tous les points évoqués par le député S et elle mentionne qu'il y a donc des réponses à toutes les questions.

Le président passe au vote de la demande d'audition du député S :

Oui : 6 (1 EAG, 2 S, 2 Ve, 1 PDC)
Non : 8 (1 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions : –

La demande d'audition est refusée.

Un député Vert déclare qu'il est scandaleux qu'un objet renvoyé par le Grand Conseil soit rejeté sans aucune audition par une commission. Il remercie le député PDC pour la cohérence de sa position.

Un député S déclare qu'il est regrettable de ne pas entrer en matière puisqu'il aurait été possible de mieux comprendre la situation et de prévoir

l'avenir, ce d'autant plus qu'il n'y a plus d'enjeu à l'égard de ce centre. Il rappelle que, lorsqu'il y a un suicide, tout le monde est horrifié, mais il remarque que la majorité de la commission ne veut pas procéder à des auditions.

Le député PDC déclare qu'il aurait été intéressant de savoir comment se passe l'hébergement et de connaître les réponses des autorités quant aux critiques qui sont formulées.

Une députée PDC rappelle à ce député PDC qu'il n'était pas présent à la séance plénière et qu'il ne siège pas dans la commission des travaux.

Ce député PDC répond y siéger.

La députée PDC signale encore que le centre en question est venu en remplacer un autre et ne se trouve pas sous l'autoroute mais à côté.

Un député EAG déclare partager la logique implacable du député PDC qu'il salue.

Le président passe au vote du renvoi de la P 2133-A au Conseil d'Etat :

Oui : 6 (1 EAG, 2 S, 2 Ve, 1 PDC)

Non : 8 (1 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions : –

La demande de renvoi est refusée.

Le président passe au vote du classement de la P 2133-A :

Oui : 8 (1 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 5 (1 EAG, 2 S, 2 Ve)

Abstentions : 1 (1 PDC)

La demande de classement de la P 2133-A est acceptée.

Mesdames, Messieurs les députés, après cette séance enrichissante et constructive, notamment les argumentaires très fournis des deux députés du groupe PDC, la majorité de la commission a maintenu sa position initiale et vous invite à classer cet objet.

Date de dépôt : 2 mars 2023

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Sylvain Thévoz

Mesdames et Messieurs les députés, cette pétition rappelle que pratiquement la moitié des requérant-es vivant dans des centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA)¹ y ont subi des conditions de maltraitance en plus de la semi-détention, ce qui les a conduits à sortir du système. Des familles entières sont ainsi poussées dans la clandestinité et rendues davantage vulnérables. Les principes de ces centres se basent sur une politique de traitement des personnes renvoyées extrêmement problématique. Des familles et des enfants se retrouvent à vivre dans un régime de semi-détention avec des gardes privés qui leur imposent des brimades à chaque entrée ou sortie du centre. Introduire de telles pratiques à Genève reviendrait à se mettre en totale contradiction avec la tradition humanitaire de notre canton.

Lors d'un premier examen en commission, une majorité s'était dégagée pour voter le classement de cette pétition en auditionnant de manière expéditive uniquement les pétitionnaires et le magistrat M. Poggia. Par un sursaut, et prenant acte du caractère hâtif du travail fourni, la majorité du Grand Conseil a décidé de renvoyer à la commission des pétitions cet objet, soutenant par là qu'il fallait envisager d'autres auditions.

Le 25 janvier 2023, le Département fédéral de justice et police annonçait que le Conseil fédéral mettait en consultation des modifications de la législation et **une réglementation complète et transparente pour encadrer l'exploitation des centres fédéraux pour requérants d'asile et garantir la sécurité des requérants et du personnel**². Le Conseil fédéral a également mis en consultation une modification en ce sens de la loi sur l'asile. Le projet se fonde en particulier sur les recommandations émises par l'ancien juge fédéral Niklaus Oberholzer, qui s'était penché sur la manière dont la sécurité était assurée dans les centres en question. Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a déjà pu mettre en œuvre certaines mesures recommandées par Niklaus Oberholzer qui portaient sur des questions d'exploitation ou qui

¹ <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/asylverfahren/asylregionen-baz.html>

² <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/sem/medien/mm.msg-id-92639.html>

ne nécessitaient que des modifications d'ordonnances. Il a notamment remanié les procédures internes des centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) de même que certaines directives en matière de sécurité. Comme le rappelle le Département fédéral de justice et police, les dispositions applicables aux fouilles ont été précisées et un service de signalement chargé de recueillir les plaintes et les requêtes a été mis sur pied dans le cadre d'un essai pilote. De plus, des agents de prévention des conflits sont désormais engagés au sein des CFA pour parer aux situations conflictuelles et apaiser les tensions. Enfin, les incidents à caractère violent font systématiquement l'objet d'une dénonciation. Dans le cadre de l'examen de cette pétition, l'audition du SEM a été proposée, elle a été balayée par la même majorité qui avait voté le classement.

Le Conseil fédéral reconnaît que « d'autres mesures nécessitent toutefois de modifier la loi sur l'asile (LAsi). Ainsi, les principales missions que le SEM accomplit au sein des CFA ainsi que dans les aéroports, telles que l'hébergement et l'encadrement des requérants, doivent désormais être réglées au niveau de la loi. Les domaines dans lesquels le SEM peut recourir à la contrainte ou à des mesures policières afin de garantir la sécurité et l'ordre seront aussi explicitement définis dans la loi, tout comme les modalités selon lesquelles il pourra déléguer à des prestataires de sécurité certaines compétences en la matière. Le régime disciplinaire sera également réglé dans la loi. Enfin, la LAsi prévoira désormais la possibilité de placer une personne en rétention provisoire pour une durée de deux heures au plus afin de prévenir un danger sérieux et imminent. Ces modifications de la LAsi sont mises en consultation jusqu'au 3 mai 2023. » Il aurait été évidemment important de pouvoir entendre le SEM sur ces modifications. Malheureusement, le retour en commission n'a servi à rien, puisqu'une majorité a décidé... de ne rien faire ni d'auditionner quiconque, et a revoté le classement de cette pétition malgré le fait que ces nouveaux éléments, d'importance, méritaient examen. Les CFA sont donc au milieu du gué. Les mesures annoncées confirment ce que mettaient en avant les pétitionnaires et valident la nécessité d'un moratoire sur la construction de ce centre.

Exerçant son droit d'initiative cantonale, le Grand Conseil a adopté le 2 février à une large majorité une résolution qui demande à l'assemblée fédérale une protection renforcée des réfugiés mineurs non accompagnés jusqu'à l'âge de 25 ans³. Ce texte a été largement accepté par 57 voix contre 25 et 8 abstentions⁴. Cette résolution avait été déposée suite au suicide d'un

³ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/R01010.pdf>

⁴ <https://www.radiolac.ch/actualite/geneve/geneve-veut-mieux-protoger-les-mineurs-non-accompagnes/>

jeune requérant afghan de 18 ans qui venait d'apprendre son renvoi de Suisse. Le futur CFA est en l'état un lieu à risque. Comme l'avait rappelé le député Bertrand Buchs, ces jeunes qui arrivent après un exil semé de souffrance espèrent trouver un équilibre en Suisse. « Mais ils ne sont protégés que jusqu'à 18 ans et risquent d'être renvoyés dans le pays d'entrée en Europe où ils ont subi des violences ».

Ce choix de la majorité de ne pas faire le travail que lui demandait la plénière du Grand Conseil est regrettable puisqu'il aurait été possible de mieux comprendre la situation et de prévoir l'avenir. Lorsqu'il y a un suicide, tout le monde est horrifié, mais la majorité de la commission a refusé de procéder à quelque audition que ce soit et à un examen de fond de cette question de la sécurité dans les CFA et du respect des droits humains.

Les pétitionnaires avaient également rappelé que l'affectation de ce terrain n'avait pas été débattue au sein de la commune. Une manifestation s'était tenue en 2020 pour demander l'arrêt de la construction de ce centre. Des polémiques sur les mauvais traitements réservés aux requérants dans ces centres ne font qu'enfler. Les pétitionnaires s'opposent à ce projet et à la politique qui souhaiterait faire de Genève un canton spécialisé en matière de renvoi de requérants d'asile. Le canton a le pouvoir de proposer à la Confédération des alternatives.

Un emplacement inadéquat

Pour rappel, le magistrat chargé du département de la sécurité, de la population et de la santé, Mauro Poggia, l'avait reconnu, l'emplacement de ce futur centre de renvoi n'était pas idéal. Son seul argument, « si l'on supprimait ce centre, les requérants seraient simplement logés ailleurs, dans des conditions probablement moins bonnes », est injurieux pour nos voisins romands, valaisans notamment, sur le territoire desquels aucun CFA n'est présent et qui pourraient adéquatement en accueillir un.

Les centres fédéraux ont démontré leur nocivité

Dans les centres d'accueil se trouvent des personnes déboutées mais aussi des personnes en errance qui sont placées là en raison de leur fragilité. L'emplacement prévu est largement impropre à un hébergement de qualité. Un centre de détention administrative est également prévu à côté de ce centre de renvoi, tout comme le quartier général de la police internationale. De multiples preuves existent à présent démontrant que ces centres deviennent systématiquement les théâtres d'événements sordides avec des violences et des tentatives de suicide. Amnesty International a notamment enquêté en

profondeur sur les violences perpétrées à l'encontre de personnes ayant déposé une demande d'asile et étant hébergées dans les CFA en Suisse, certaines pratiques s'assimilant à de la torture. Les recherches révèlent des violations commises par le personnel de sécurité, notamment de graves cas de maltraitance. Ces derniers ne sont pas des exceptions ou des dérapages individuels, mais la conséquence directe d'un modèle systémique. A la lumière des faits, Amnesty International a alerté sur les violations des droits humains visant des requérantes et requérants d'asile, dont des mineurs⁵.

Le centre de Boudry est le plus grand centre suisse de renvoi avec 480 places. Différents acteurs sont présents dans le centre de Boudry, soit Protectas, l'ORS Groupe (prestataire de services privé mandaté par la Confédération, les cantons et les communes pour les tâches d'encadrement et d'intégration dans les centres fédéraux⁶), l'administration fédérale et Caritas. Les portes de ce centre sont fermées. Ce centre fonctionne selon une dynamique proche du régime carcéral avec des horaires stricts, des fouilles à l'entrée, l'interdiction d'introduire de la nourriture, un système de punition infantilisant. Le service infirmier est très modeste. Ce centre accueille des personnes en quête de protection et fuyant la violence. Elles se retrouvent placées sous la surveillance de sociétés lucratives. Ces lieux devraient pourtant être des endroits où les gens sont accueillis et écoutés. Boudry nous donne un exemple repoussant mais fidèle de ce que sera le CFA de l'aéroport.

Les associations dénoncent ces centres depuis des années. Les plaintes sont désormais relativement mieux entendues, car plusieurs drames s'y sont déroulés et ont été médiatisés. L'année passée, des agents de sécurité ont enfermé un jeune dans un container en plein hiver, entraînant un état d'hypothermie⁷. Plusieurs tentatives de suicide se sont déroulées dans le centre de Boudry⁸. Une émission de *Temps présent* au titre explicite, « Asile, une industrie qui dérape »⁹, a bien décrit les dérives de ce dispositif. « Le traitement des demandes d'asile en Suisse est devenu une véritable industrie, avec des centres fédéraux gérés principalement par des sociétés privées. Employés mal payés, manque cruel de formation, dérapages violents, dérives

⁵ <https://www.amnesty.ch/fr/pays/europe-asie-centrale/suisse/docs/2021/violations-des-droits-humains-dans-les-centres-federaux-d-asile#>

⁶ <https://fr.ors-group.org/ors-ch-fr>

⁷ <https://asile.ch/2021/05/07/documentation-violences-dans-les-centres-federaux-dasile/>

⁸ <https://blogs.letemps.ch/jasmine-caye/2021/06/01/les-centres-federaux-dasile-fonctionnent-comme-de-boites-noires-hyper-securisees-et-mal-gerees/>

⁹ <https://pages.rts.ch/emissions/temps-present/12754866-asile-une-industrie-qui-derape.html>

bureaucratiques, accès aux soins problématique : des témoignages et des documents d'enquêtes pénales inédits permettent de percer la boîte noire des centres fédéraux d'asile. » Le nouveau centre prévu au Grand-Saconnex sera inévitablement le théâtre de nouveaux drames et mettra à mal l'image de Genève comme capitale des droits humains si le Grand Conseil ne joue pas son rôle de surveillance.

L'emplacement choisi du futur centre est particulièrement inhumain, en bordure d'autoroute et d'aéroport. On peut y voir une forme de sadisme institutionnel qui pourrait entacher l'image de Genève, cité des droits humains. Les témoignages concernant le CFA de Boudry à l'égard des réfugiés ukrainiens font dresser les cheveux sur la tête. Comment une institution qui gère des personnes devant obtenir immédiatement des permis S peut être bienveillante à l'égard de personnes qui vont être déboutées ? Ce qu'est Boudry préfigure ce que sera le CFA de l'aéroport. Le Grand Conseil ne devrait pas soutenir l'installation de cette boîte noire à Genève sans garanties claires de la part du Conseil d'Etat concernant le respect des droits humains.

Le Grand Conseil a déjà pris position

Le Grand Conseil a soutenu le 22 mars 2019 la motion M 2489 « Pas de centre fédéral d'attente et de départ à Genève ! »¹⁰ par 53 voix pour et 45 voix contre. La gauche et Le Centre avaient voté le renvoi de cette motion au Conseil d'Etat l'invitant : à renoncer à la construction d'un centre qui tenait malheureusement davantage de lieu de semi-détention que de lieu d'accueil ; qu'une telle criminalisation des personnes en situation d'exil était inacceptable et que les multiples restrictions prévues enfreignaient leurs droits fondamentaux ; que la proximité du CFA avec l'aéroport posait des questions de santé publique, vu la pollution de l'air et sonore extrêmement nocive occasionnée par les avions, sans parler de la stigmatisation qui consistait à placer des requérant-es d'asile sur une parcelle qui n'accueillerait jamais un logement ordinaire pour ces raisons ; qu'outre la proximité de l'aéroport, celle de la police internationale et d'un centre de détention administrative rendrait omniprésente la menace du renvoi avec un impact psychologique certain et provoquerait des passages dans la clandestinité ; que dans le centre fédéral en phase test à Zurich, comparable, les disparitions ont explosé ; que la mise en place d'une politique d'asile dissuasive, poussant à l'irrégularisation des bénéficiaires, coûterait 40 millions de francs au canton de Genève selon les estimations des associations ; que la population genevoise a d'ores et déjà compris les violations en termes de droits humains que comporte ce projet et

¹⁰ <https://ge.ch/grandconseil/search?search=M+2489>

qu'elle se mobilise pour empêcher sa construction. L'élue PDC Anne Marie von Arx-Vernon, à cette occasion, avait déploré que « Genève avait construit une relation de confiance avec le SEM autour du projet Papyrus et qu'aujourd'hui, ce lien était rompu »¹¹.

La pétition qui nous est présentée est la suite logique de la motion qui avait été votée et pour laquelle le député du Centre M. Buchs avait rappelé avec raison que les personnes relevant de l'asile ne sont pas des criminels. Elles doivent être hébergées dans des structures qui ne sont pas de type carcéral, d'autant plus quand des enfants y vivent, afin d'éviter aussi que les gens ne disparaissent dans la nature, les conditions de vie intra-muros conduisant à fuir ces centres.

Une opposition constructive

Les pétitionnaires ne souhaitent pas la démolition de ce projet de centre mais la mise en place de garde-fous et de garanties permettant d'éviter les dérapages que les autres centres ont connus. En date du 13 septembre 2019, le Grand Conseil a refusé le rapport que le Conseil d'Etat lui a soumis le 29 mai 2019 et lui a renvoyé la motion dans l'attente d'une nouvelle réponse. La position du Conseil d'Etat n'est toujours pas satisfaisante sur ce sujet. C'est pourquoi nous vous invitons à lui renvoyer encore cette pétition. Des enfants se trouveront dans ce centre. Ils seront scolarisés dans la commune. Ce sujet est problématique, avec des gardes privés se trouvant aux portes. Il n'est pas certain que la commune qui se chargera de ces scolarisations puisse négocier avec les gardes privés tous les jours les horaires et les nécessaires allers-retours.

Conclusions

Durant le premier passage en commission, une majorité de députées et députés a refusé l'audition d'Amnesty Suisse et de la Ligue des droits de l'Homme, ce qui est regrettable. La commune n'a même pas été entendue. Lors du deuxième passage en commission, même résultat avec refus également d'auditionner le SEM. Ce refus de travailler cet objet est regrettable. Nous vous invitons résolument à vous opposer au classement d'office de cette pétition et à la renvoyer au Conseil d'Etat à la suite de la M 2489.

¹¹ <https://www.letemps.ch/suisse/genève-futur-centre-federal-requerants-dasile-provoque-tensions>

Fin mai 2022, un incendie a ravagé le chantier du futur CFA¹². Cet incendie permet de disposer d'un peu de temps supplémentaire pour revoir ce projet. Les personnes qui seront abritées dans ce centre ne sont pas des criminels. Elles seront pourtant traitées comme tels, avec une privation partielle de liberté et des conditions de vie dénoncées par des ONG comme Amnesty International. Un tel centre ne peut être considéré comme un lieu de vie alors que les relations entre les requérants et le personnel se résumeront à des relations entre détenus et gardiens. Si rien n'est fait pour modifier ce projet, ce centre ne fera que pousser les réfugiés dans la clandestinité, ce qui entraînera des coûts démultipliés dans la gestion de l'asile.

Créer des lieux humains, ouverts, est quelque chose que Genève doit prôner et défendre. En renvoyant cette pétition au Conseil d'Etat, Madame la députée, Monsieur le député, vous inviterez le Conseil d'Etat à s'impliquer davantage pour garantir des lieux d'accueil sûrs et humains. C'est le minimum qui peut être fait afin d'éviter les actes de violence et les tentatives de suicide qui ont été constatés dans les autres centres similaires en Suisse.

Nous vous invitons en conclusion à nouveau à renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat afin d'obtenir des garanties concernant le respect des droits humains, par cohérence également avec ce que la majorité du Grand Conseil avait déjà demandé en soutenant la M 2489 « Pas de centre fédéral d'attente et de départ à Genève ! »¹³.

¹² <https://www.letemps.ch/suisse/geneve-un-incendie-retardera-louverture-dun-centre-federal-dasile-controverse>

¹³ <https://ge.ch/grandconseil/search?search=M+2489>